

Nous avons passé 2013..... résisterons nous à 2014 ?

DANGER!!!!

DÉFENDONS NOTRE MÉTIER AVEC UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ ET L'EXEMPLARITÉ DE SA PRATIQUE !

C'est le cri d'alarme que lance le Syndicat des Architectes des Bouches du Rhône, qui dénonce les conditions d'exercice actuelles, qui **M**ettent en **P**éril les **A**gences d'**A**rchitecture et l'**A**venir de la **P**rofession.

L'ETAT DES LIEUX ECONOMIQUE ET STRUCTUREL MONTRE UNE VERITABLE PRECARISATION DE LA PROFESSION, FRAGILISEE PAR LE DUMPING DES HONORAIRES.

Le dumping des honoraires ruine notre profession.

Nous dénonçons les méthodes employées par une partie de Maîtres d'Ouvrages aujourd'hui, qui pensent acheter des prestations intellectuelles comme de quelconques fournitures, par la mise en concurrence sur l'offre de prix !

Les Marchés à procédures adaptées, MAPA, qui semblaient au départ, favoriser un accès à la commande pour tous les architectes, s'avèrent un véritable processus de **L**amination de la **P**rofession.

PLUS DE TRAVAIL ET PLUS DE RESPONSABILITES, MAIS UNE REMUNERATION QUI BAISSSE !

Procédures de Permis alourdies, RT 2012, Calcul Bbio, augmentation du nombre d'objectifs, de labellisations, de responsabilités, des tâches administratives, des études et des missions supplémentaires non rémunérées où non prévues dans le cadre de la loi MOP, avec un rôle de mandataire accru par des équipes toujours plus lourdes.

Face à cette situation nous devons réapprendre à dire **NON** ! Nous devons conserver nos agences, avec des salariés pérennisés. Quelle autre profession peut faire aujourd'hui le constat que le revenu moyen de ses salariés a dépassé celui de ses employeurs ?

C'EST POURQUOI NOUS APPELONS A UNE MOBILISATION GENERALE

...à travers la France, afin que chaque syndicat saisisse son préfet et les grands donneurs d'ordre de son département et de sa région.

Nous vous demandons de vous mobiliser la même semaine de février (à définir par l'UNSFA) par l'envoi du courrier ci-joint, à adapter par chaque président, et par sa diffusion dans les médias, pour dénoncer la situation et recommander notamment comme **O**util de **R**éférence l'usage du "Guide de la commande publique de maîtrise d'œuvre" de Décembre 2012, réalisé par le CNOA, l'UNSFA, le CINOV, l'UNTEC et la MIQCP, et qui redéfinit les règles d'un bon usage du Code des Marchés Publics pour favoriser la qualité architecturale et contrer le dumping.

CREONS ENSEMBLE DES OUTILS POUR DEMAIN

Premiers résultats de notre action de veille sur les procédures irrégulières!

Le Tribunal de Toulouse vient de déclarer comme irrégulier un marché de maîtrise d'Œuvre "anormalement bas", et impose au Maître d'Ouvrage de reprendre la procédure au stade de l'analyse des offres. Me Woimant, qui collabore aux actions du SA13, a porté ce dossier en référé.

